

Commune de Gouhenans

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Date et heure de la séance : Vendredi 5 Septembre 2025

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent
RONDEY	Jean-Marie	Président de la séance	X	
CLEMENT	Michel	Conseiller municipal	X	
CORDIER	Hervé	Conseiller municipal	X	
HAIMEZ	Cindy	Conseillère municipale		X
KLINKAS	Sylvie	Adjointe au maire	X	
LAVALETTE	Jean-François	Adjoint au maire	X	
MARTIN-SIEGER	Aude	Conseillère municipale		X
PETITGIRARD	Jean-Louis	Adjoint au maire	X	
POUTHIER	Michel	Conseiller municipal	X	
KLINKAS	Sylvie	Secrétaire de séance		

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 9

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 7

Pouvoirs : Aude MARTIN-SIEGER donne pourvoir à Sylvie KLINKAS

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

**Point 1.** Approbation du PV de la séance précédente

**Point 2.** Prix de vente de biens communaux

**Point 3.** Délibération PLUI – projet d'aménagement et de développement durable

**Point 4 :** Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

**Point 5 :** Annulation de la délibération 2025-2056 – indemnisation des arrêts maladie des agents communaux

**Point 6 :** Recensement de la population 2026 :

- Création d'un poste d'agent recenseur

**Point 7 :** Questions diverses

**POINT 1 :** Approbation du PV de la séance précédente

Oui à l'unanimité

**POINT 2 :** Prix de vente de biens communaux

- Chemin pour Joan PETITGIRARD - zone des fourches - aspect zonage ok et le prix de :  
Le Maire propose la somme de 100 euros – frais de notaire et géomètre à la charge de l'acheteur  
Le conseil valide la proposition

- Chemin qui rejoint la rue des Aynans pour Jean-Michel Zimberlin idem 100 euros - frais de notaire et géomètre à la charge de l'acheteur

Le conseil valide la proposition

### **POINT 3 :** Délibération PLUI – projet d'aménagement et de développement durable

Le point 3 est repoussé à la prochaine séance du conseil municipal

### **POINT 4 :** Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Au titre de la performance assainissement due à l'agence de l'eau, le conseil décide de fixer à 0.01 euro HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

### **POINT 5 :** Annulation de la délibération n°2025-26 – indemnisation des arrêts maladie des agents communaux

La délibération prise pour la prise en charge par la commune de 20% pour la période de 3 mois pour les arrêts maladie des agents communaux, le préfet annule notre délibération pour les raisons suivantes :

Notre collectivité n'est pas en droit d'attribuer des indemnités ou des avantages supérieurs à ceux prévus par la réglementation.

Sur le principe de parité, toute collectivité territoriale est tenue de respecter une égalité de traitement entre ses agents et ceux de l'état.

### **POINT 6 :** Recensement de la population 2026 :

- Création d'un poste d'agent recenseur

Le recensement se déroulera en janvier - février 2026

Nathalie DELMER est le coordonnateur et Marie GRANDHAIE est le recenseur

### **POINT 7 :** Questions diverses

- **Forêt** : Exploitation des coupes 2025-2025 (des grumes et de la trituration) devis accepté pour l'entreprise EFA et l'ONF
- Le conseil municipal accepte l'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF dans les parcelles 15 – 17 – 18 - 32 pour 2026-2027

- **Octobre rose**
- Manifestations prévues :
- Expo photo à la salle des fêtes
- Marche
- Concert à l'église

**Fin de la séance à 21h45**

Le maire

La secrétaire